



OCIRT
La Directrice générale
Case postale 64
1211 Genève 8

Aux employeurs et aux titulaires des
autorisations d'exploiter une structure
d'accueil de la petite enfance

N/réf. : CS/MT

Genève, le 6 février 2019

Madame, Monsieur,

Un document reflétant les conditions minimales de travail et prestations sociales en usage à Genève dans le secteur de la petite enfance a été récemment édicté par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2018, les usages viennent compléter le dispositif légal qui régleme votre secteur d'activité et confèrent à l'OCIRT des compétences de contrôle et de sanction qui sont complémentaires aux compétences de surveillance exercées par l'Office de l'enfance et de la jeunesse.

Afin de favoriser la bonne compréhension des usages, des rôles et responsabilités des différents acteurs concernés et de faciliter la mise en place de ce nouveau dispositif, l'OCIRT organise en collaboration avec l'Office de l'enfance et de la jeunesse, une séance d'information destinée exclusivement aux institutions de la petite enfance qui aura lieu le vendredi 1^{er} mars 2019 au Centre Geisendorf. Il sera question de présenter le cadre général régissant les usages et son interaction avec le cadre légal régissant la surveillance des structures de la petite enfance. Nous illustrerons ce nouveau dispositif à l'aide de dispositions figurant dans les usages du secteur de la petite enfance. Une présentation succincte des risques professionnels spécifiques à votre secteur vous sera également proposée, avec quelques pistes de réflexion pour la mise en place de mesures de protection de la santé et de prévention des accidents et maladies professionnels.

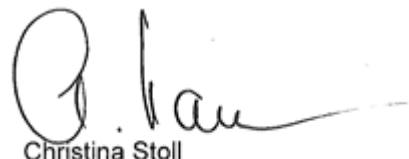
Préalablement, vous pouvez déjà consulter les liens ci-après et prendre connaissance de quelques-uns des sujets qui seront abordés par les oratrices de cette manifestation:

<https://www.ge.ch/document/usages-professionnels-petite-enfance>

https://www.vs.ch/documents/76433/140434/Cr%C3%A8ches_Guide.pdf/e7e9d662-39f7-4e63-a88d-8484739cf44e?t=1549288698275 (guide prévention des risques professionnels dans les structures d'accueil pour les enfants)

Nous vous invitons vivement à prendre part à cette séance ou à déléguer un-e responsable de votre institution d'accueil. Pour des questions organisationnelles et logistiques, l'inscription est requise et peut se faire selon la procédure décrite ci-dessous.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette invitation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Christina Stoll

Séance d'information destinée aux institutions genevoises de la petite enfance

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer, scanné par mail (ocirt.formation@etat.ge.ch), par poste à l'adresse de l'OCIRT mentionnée ci-dessous, ou par fax au numéro 022 546 96 33.

Pour toute question à ce sujet, M. Marco Treglia: 022 388 29 29.

Lieu de la formation :

Centre de Geisendorf (Aula), rue de Lyon 58, 1203 Genève.

Je m'inscris à la séance d'information du (cochez ce qui convient) :

1^{er} mars 2019 : 08h45-12h00

Mes coordonnées :

NOM-PRENOM : _____

FONCTION : _____

INSTITUTION (adresse) :

NUMERO DE TELEPHONE : _____

ADRESSE EMAIL _____

La confirmation de votre inscription et le programme détaillé vous seront envoyés par mail.